


Mardi 1^{er} juillet 2025

N ° 837

Rédacteurs :
CAVE DE TAIN L'HERMITAGE

Nicolas RAVEL
06-25-05-43-65
service.viticole@cavedetain.com

CAVE COOPERATIVE DE ST DESIRAT

Michael SEGUIER
m.seguier@cave-saint-desirat.fr
06-43-15-30-03

CH. AGRICULTURE ARDECHE

Amandine FAURIAT
06-07-60-48-03
amandine.fauriat@ardeche.chambagri.fr

CH. AGRICULTURE DRÔME

Sébastien.LARNAUD
06-27-79-28-79
Sebastien.larnaud@drome.chambagri.fr

Avec la participation :

Asso. Syrah Recherche et Développement

Cave coopérative de Tain l'Hermitage

Synd. AOC Cornas

Synd. AOC Crozes-Hermitage

Synd. AOC St Joseph

Synd. AOC St Péray

EN BREF :
Point orage de grêle de hier soir.
Oïdium :

Protection à maintenir jusqu'à la fermeture de la grappe complète.

Black rot :

Vigilance à maintenir jusqu' à la véraison sur parcelles sensibles.

Stades phénologiques	2
Données climatiques et potentiel récolte 2025	2
Point sanitaire	6
Actualités	8



Les Chambres d'Agriculture de la Drôme et de l'Ardèche sont agréées par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA".

"Ce bulletin vous propose un conseil collectif qui reste à adapter à chaque situation locale dans le respect des bonnes pratiques agricoles phytosanitaires et des conditions d'application optimales. Dans tous les cas, l'utilisation des produits phytosanitaires doit se conformer aux informations mentionnées sur l'étiquette qui ont valeur légale"

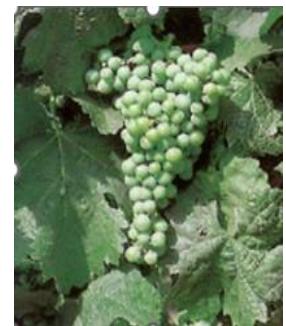
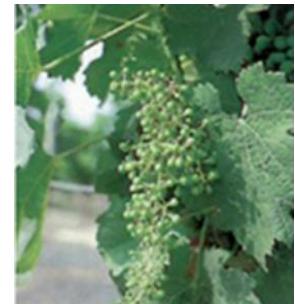
"Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de suffisamment pertinente à ce stade, pour la situation décrite. Cependant, des alternatives préventives peuvent exister, elles seront détaillées ultérieurement dans notre bulletin"



OPE COS ENR 43 – 12.06.18

Stades phénologiques

Rive Gauche		Rive Droite	
Syrah		Syrah	
Peyrins	32	Limony	32
Clérieux	32	Serrières	32
Gervans		Saint Désirat (Rochevine)	32
Mercurol (Balayers)	32	Talencieux (Chauveyron)	32
Tain (Greffieux)	33	Ardoix (Crizinas)	32
Mercurol (Les Pends)	32	Sarras (Bonarieux)	32
Mercurol (Négociale)	32	Ozon (Les Bleds)	32
Mercurol (Châssis Sud)	32	glun	32
Pont d'Isère (Chênes Verts)	32	Saint Jean	32
Beaumont Monteux (Colombier)		Mauves	33
Beaumont Monteux (Champlong)		Chateaubourg	33
Pont d'Isère (Pautus)	32	Cornas	33
Clérieux	32	Sarras	32
Gervans		Saint Péray	32
Mercurol (Les Pends)	32	Guilherand	32
Tain (Maison Blanche)		Viognier Limony	33



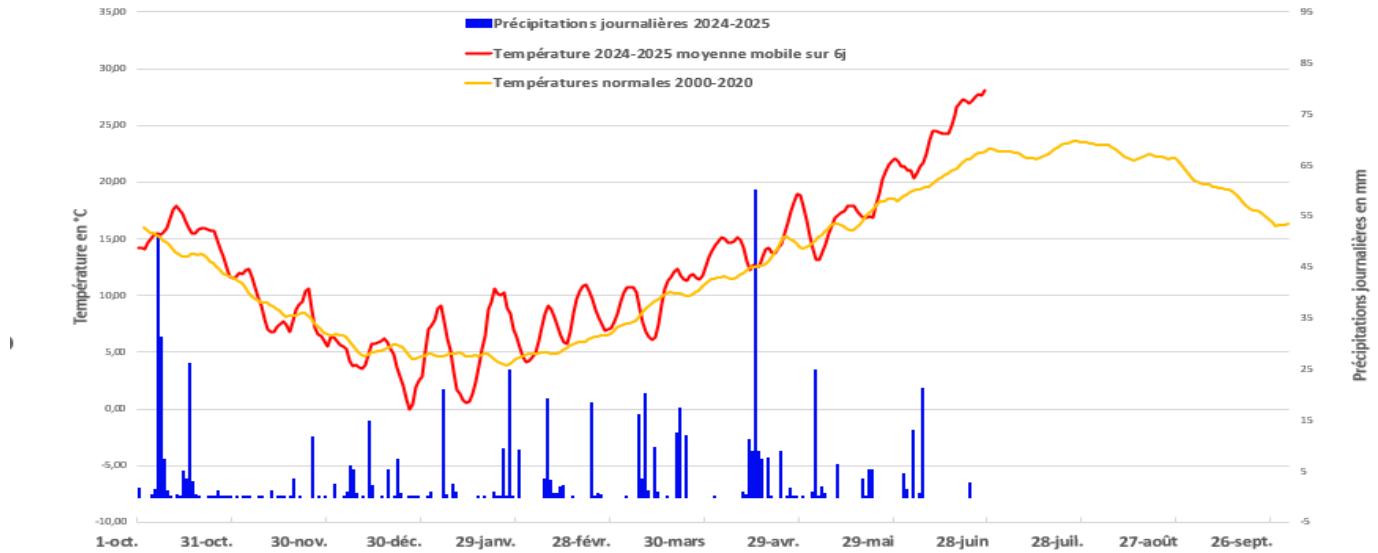
31 : baies taille pois
33 : fermeture de la grappe

La fermeture de la grappe est atteinte sur les parcelles les plus précoce du réseau.
Ce stade est toutefois difficile à évaluer, les grappes étant assez lâches avec des vignes présentant parfois les premiers symptômes de contrainte hydrique.

Données climatiques

Date	ST-DESIRAT 280m			MERCUROL 153m			GERVANS 130m		
Paramètre	Pluie	T. Min	T. Max	Pluie	T. Min	T. Max	Pluie	T. Min	T. Max
Unité	mm	°C	°C	mm	°C	°C	mm	°C	°C
25/06/2025	0	17.1	36	0,0	17,2	37,1	0	18.6	37
26/06/2025	0.1	19.4	29.7	0,0	21,1	32,4	0	20.7	32.1
27/06/2025	0	17.5	31.4	0,0	18,0	32,7	0	18.6	32.2
28/06/2025	0	19.6	33.9	0,0	19,8	35,4	0	19.2	35.7
29/06/2025	0	20.3	35.2	0,0	19,7	36,7	0	19.8	37.1
30/06/2025	17.6	21.4	36.7	8.3	22.1	38.8	0.2	22	37.1

L'ensemble des données météo présentées ci-après sont issues de la station météorologique de Mercurol. Les températures proches des 40° de hier ont engendré parfois des symptômes de phytotoxicité assez importants sur grappes et feuilles.



Comparaison des températures 2025 aux températures normales 2000-2020

ÉPISODE DE GRÈLE DU 30 JUIN 2025

Quelques communes ont été impactées par l'orage parfois accompagné de grêle de lundi 30 juin dans la soirée. Cet épisode n'était pas prévu par les différentes météos. Le volume d'eau reçu a été très variable sur le secteur. Les dégâts de grêles ont été également très localisés sur des zones particulières.

Les secteurs les plus touchés se trouvent sur la commune de Pont Isère, Beaumont, Chanos pour le Crozes-Hermitage. Certaines communes sur la rive droite autour de Glun et environ ont également subi des impacts.

Cet orage de grêle accompagné de pluies et de rafales de vent localement violentes a marqué certaines parcelles avec une intensité parfois importante. Les premières évaluations donnent des intensités et des fréquences qui très localement peuvent aller jusqu'à 50 % d'intensité sur 100 % de grappes touchées à la parcelle.

La météo sèche et chaude attendue les prochains jours devrait permettre de cicatriser et préserver l'état sanitaire de ces parcelles touchées.

Estimation du potentiel récolte vendange 2025.Point éclaircissement

L'évaluation de la récolte 2025 a été réalisée lors des deux dernières semaines. Les résultats sont présentés ci-dessous, par le nombre de grappe total évalué sur la moyenne des 34 parcelles qui constituent le réseau.

Ce comptage est réalisé par une collaboration entre les techniciens de la chambre d'agriculture de la Drôme de l'Ardèche de la cave de Tain et de Cooptain.

Ces valeurs permettent de comparer la charge soit le nombre de grappe moyen ramené à un hectare d'un millésime à l'autre au stade fermeture sur un réseau représentatif de notre vignoble.

Grappes/ha	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Syrah	-	36 488	29 251	43 702	37 143	33 188	34519	32807	
Marsanne	30 210	23 853	23 818	28 448	-	25 113	20271	17443	
Grappes /ha	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
SYRAH	36 493	32 242	35 471	37 494	33 152	28 955	35556	35601	33236
MARSANNE	32 071	21 481	33 194	33 192	28 723	23 011	32419	33685	32285
									2025
	peu de grappes				Beaucoup de grappes				

Cette année, le nombre de grappes moyen par hectare est comparé aux années précédentes se trouve parmi les plus faibles sur Syrah et encore plus sur Marsanne, depuis que les mesures existent.

Cependant ce comptage laisse percevoir une hétérogénéité entre parcelles sur l'ensemble des 2 rives, particulière à cette année.

L'éclaircissage devra donc se concentrer spécifiquement sur certaines parcelles avec une charge élevée afin de soulager particulièrement les ceps les plus fournis et de limiter les amas de grappes.

Les pluies d'hier localisées essentiellement sur la partie sud et la plus séchante pour le Crozes vont permettre de revigorir bon nombre de jeunes vignes qui commençaient à montrer les premiers signes de sécheresse la semaine dernière. Cependant il peut être judicieux de soulager ces vignes afin de pas reprécipiter une sécheresse qui pourrait se réinstaller rapidement durant l'été.

Il est conseillé également de détruire les enherbements parfois subis et qui vont vraisemblablement reverdir et se réactiver après les pluies d'hier. Sinon ils pourront potentiellement engendrer une concurrence en alimentation hydrique qui risque de rapidement être préjudiciable à nouveau.

Point sanitaire

Les préconisations contenues dans ce bulletin sont effectuées sur la base des informations issues du Bulletin de Santé du Végétal Rhône-Alpes viticulture, consultable sur le site de la DRAAF Rhône-Alpes : <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Viticulture-Rhone-Alpes-2024>

si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade pour la situation décrite. Cependant des alternatives préventives peuvent exister, elles seront détaillées ultérieurement.

OIDIUM

Protection à maintenir

Voir Guide des Vignobles 2024/2025 p24

Les hautes températures des derniers jours ont plutôt freiné le développement du champignon, cependant l'oïdium peut encore s'installer sur la période estivale.

Rappel sur la biologie de l'oïdium : les températures optimales de développement du champignon sont comprises entre 20 et 25 °C (températures nocturnes actuelles). Les températures supérieures à 35°C limitent le développement de l'oïdium en inhibant la germination des conidies.

La protection doit être rigoureuse jusqu' à la fermeture de la grappe incluse, sur toutes les parcelles

À la suite de la période de canicule les cadences ont été souvent étirées à juste titre pour éviter les problèmes de phytotoxicité et nombre de parcelle peuvent être considéré avec une protection non suffisante à ce jour.

Il est donc important de reprotéger son vignoble en veillant à limiter les risques de phytotoxicité.

Pour cela surveillez la météo avant tout passage de soufre ou encore de produit à base de terpène ou armicarb afin d'éviter toutes applications 48 h avant des températures qui pourraient avoisiner voire dépasser les 35°.

Des symptômes de phytotoxicités ont été répertoriés à la suite des différents pics de températures de ces derniers jours.

Spécialités préconisées :

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	ZNT	DSPPR **	Utilisable en présence d'un couvert végétal fleuri sans contrainte horaire	Remarque
Fluxapyroxad	Yaris	0.15 L/ha	5 m	10 m	Avec respect des contraintes horaires	2 appli maxi/an H362 ¹
Fluopyram + Trifloxystrobine	Luna Extend / Sensation	0.2 L/ha (à 21 jours) 0.15 L/ha (à 14 jours)	5 m	10 m	Avec respect des contraintes horaires	Pénétrant 2 appli maxi/an DVP* ⁴ 5 m

						Dose conseillée = 0.15 L/ha H3621
1. Soufre mouillable	2. Thiovit Jet Microbille	3. 12.5 kg/ha	4. 5 m	5. 0 m	Avec respect des contraintes horaires	Dose conseillée (en kg/ha) 6 kg



Viticulture biologique : Stratégie identique aux cas évoqués précédemment.

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	ZNT	DSPPR **	Utilisable en présence d'un couvert végétal fleuri sans contrainte horaire	Remarque
Soufre mouillable	Microthiol Special Disperss / Visul WG	12.5 kg/ha	5 m	0 m	oui	AB 8 appli. maxi/an Fiche CEPP*3 : n° 2021-008 Dose conseillée = 6 kg/ha

Mildiou

Voir Guide des Vignobles 2024/2025 p20

Des pluies orageuses comme celle d'hier sont potentiellement source de nouvelles contaminations. Quelques parcelles montrent une présence non anodine de ce champignon et doivent encore porter attention notamment pour s'assurer de garder un feuillage sain.

Stratégie :

Un cuivre doit continuer à être privilégié sur l'ensemble des secteurs afin de protéger le feuillage.

- **Spécialités préconisées :**

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	ZNT	DSPPR **	Utilisable en période de floraison de la vigne	Remarques (non exhaustives)
Cuivre	BB Rsr Disperss	3.75 Kg/ha (750 g Cu métal)	5 m	0 m	Avec respect des contraintes horaires	AB 5 applis. Maxi/an Dose conseillée = - 1.5 kg (300 g)



Viticulture biologique : mettre en place la protection ou prévoir son renouvellement avant les prochaines pluies

Black rot

protection à maintenir sur les parcelles touchées ou sensibles avant une pluie

Voir Guide des Vignobles 2024/2025 p.26

Pas de nouveaux symptômes sur grappes observés cette semaine cependant les pluies orageuses de la seconde quinzaine de juin sont susceptibles d'engendrer des recontaminations.

Stratégie : Continuez à être vigilant sur les parcelles à historique ou avec symptômes afin d'être bien protégé jusqu'à véraison et avant toutes pluies.

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	ZNT	DSPPR *	Utilisable en présence d'un couvert végétal fleuri sans contrainte horaire	Remarques (non exhaustives)
IDM - Difénoconazole	Score, Bogard	0.2 L/ha		5 m	10 m	Oui
Amidoxime + IDM	Rocca, Dynali	0.5 L/ha		5 m	10 m	Oui
IDM ₁ - Mefentrifluconazole	Révyvit, Skyra	2 L/ha		5 m	10 m	Oui 1 appli maxi/an Dose conseillée = 2 L/ha
Fluopyram + Trifloxystrobine	Luna Extend / Sensation	0.2 L/ha (à 14 jours)		5 m	10 m	Oui 2 applis maxi/an Dose conseillée = 0.2 L/ha DVP ^{*4} 5 m H362¹



Viticulture biologique : la lutte mixte mildiou/oïdium (cuivre + soufre mouillable) assurera une protection partielle contre cette maladie avec une efficacité de 60 à 70%.

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	ZNT	DSPPR *	Utilisable en présence d'un couvert végétal fleuri sans contrainte horaire	Remarque
Soufre mouillable	Thiovit Jet Microbille	12.5 kg/ha	5 m	0 m	Oui	BCT AB 8 appli. maxi/an Fiche CEPP ^{*3} : n° 2021-008 Dose conseillée = 8 kg/ha à 12 kg suivant symptômes
Cuivre	BB Rsr Disperss	3.75 Kg/ha (750 g Cu métal)	5 m	0 m	Oui	AB 5 applis. Maxi/an Dose conseillée = 1.5 à 2.5Kg/ha (300 g à 500g Cu métal) Suivant symptômes

Tordeuses

Voir Guide des Vignobles 2024/2025 p.28

Le vol de seconde génération est toujours très faible.

ACTUALITES

Calendrier administratif et réglementaire 2025 : [A télécharger ici](#)

Nouvelle aide FEADER : 201-AAP-Bâtiment : [Plus d'info ici](#)

L'agritourisme en Drôme : [Découvrez les nouveaux témoignages d'agricultrices et d'agriculteurs drômois qui pratiquent l'agritourisme ou l'œnotourisme !](#)

Aides agricoles : [Ce qui est disponible pour vous](#)

Concours : [les Éclaireurs – Prix de l'innovation bio et durable](#)

Prochaine parution du Zoom Viti Côtes du Rhône

Le 08 juillet 2025